

Exercice 1995 - Jumelages et Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

1. Subventions aux établissements scolaires

- 1 560 F au Collège Notre-Dame, pour le déplacement de 30 élèves à Fribourg du 11 au 18 mai 1995, et 1 400 F pour l'accueil de 30 jeunes de Fribourg du 16 au 23 juin 1995 (échange scolaire).

- 1 920 F au Collège Diderot, pour l'accueil de 24 élèves de Fribourg du 26 septembre au 4 octobre 1995 (échange scolaire).

- 2 160 F au Lycée Claude-Nicolas Ledoux, pour l'accueil de 36 élèves de Pavie du 3 au 8 avril 1995 (échange scolaire).

- 6 300 F au Collège Proudhon, pour son échange avec un collège de Huddersfield en mars et juin 1995 (échange scolaire).

- 5 700 F au Lycée Pasteur, pour le déplacement à Tver de 20 élèves du 14 au 25 octobre 1995 (échange scolaire).

- 2 160 F au Lycée Victor Hugo, pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg du 13 au 22 juin 1995, et 1 352 F pour le déplacement de 26 élèves à Fribourg du 7 au 14 octobre 1995 (échange scolaire).

2. Subventions aux associations

- 5 010 F à la Jeune Chambre Economique, pour son déplacement à Huddersfield du 22 au 29 juillet 1995 (échange professionnel).

- 780 F à l'ASPTT Section Handball, pour son déplacement à Fribourg du 3 au 5 juin 1995 (échange sportif).

- 3 500 F aux «Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Besançon», pour l'accueil de 55 musiciens roumains de Bistrita du 17 au 24 juin 1995 (échange professionnel).

- 3 000 F à l'ADAPEI, pour son échange avec une association de travailleurs handicapés de Roskilde au Danemark, du 12 au 25 juin 1995.

- 1 500 F à l'Association Comté Baltique Amour, pour l'accueil de 17 personnes de Tver (Russie) du 15 au 25 juillet 1995 (échange culturel).

3. Subvention à l'Association des Jumelages et Relations Internationales

- 100 000 F au titre de l'année 1995, pour les activités spécifiques de l'Association.

En cas d'accord, la dépense, soit 136 342 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1995, chapitre 940 32 657 94036 CS 400.

M. LE MAIRE : La subvention la plus importante est celle qui est destinée à l'Association des Jumelages. Il s'agit là d'une partie de la somme que nous lui allouons annuellement, soit 260 000 F inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Relations Internationales et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.